2013-21

POUR UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SPECTACLE VIVANT : L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'éducation artistique et culturelle (EAC) tout au long de la vie participe d'un ambitieux projet de société. On ne redira jamais assez, combien elle est fondamentale pour l'épanouissement de la personne et du citoyen. D'autre part, les pratiques artistiques collectives sont aussi les vecteurs d'un meilleur « vivre-ensemble » et équilibrent par leur corporéité les nouvelles activités numériques. Elles restent encore trop marquées par le capital culturel de chaque individu, notamment l'héritage familial et le diplôme.

Entre 1973 et 2008 la fréquentation des équipements culturels par les ouvriers a connu une baisse tandis que celle des catégories socioprofessionnelles les plus favorisées a augmenté. Ces inégalités d'accès à l'art et à la culture sont aggravées par des déséquilibres territoriaux, des inégalités sociales et de conditions de vie. Les initiatives dans les territoires dépendent de la volonté politique des élus et de la capacité financière des collectivités. De plus, le prix de l'enseignement artistique spécialisé dans les conservatoires constitue un frein à la pratique des jeunes et des amateurs. Enfin, des stéréotypes de la représentation sexuée et le manque de mise en valeur de la « diversité » pèsent sur les pratiques artistiques.

> «Dans l'enseignement supérieur, seules les associations d'étudiants proposent des activités culturelles»

L'EAC doit donc passer par une généralisation de la pratique artistique dès le plus jeune âge et être poursuivie tout au long de la vie. Cependant, l'école peine à remplir cette fonction. Cette situation résulte du recul des activités artistiques à l'école maternelle, de la faible structuration des enseignements artistiques à l'école élémentaire et du manque de pratiques artistiques collectives au collège et encore plus au lycée où elles ne deviennent qu'optionnelles. Dans l'enseignement supérieur, seules les associations d'étudiants proposent des activités culturelles.

> «Les dispositifs spécifiques d'éducation artistique et culturelle manquent de cohérence et ne touchent que 10 à 20 % des jeunes.»

Les dispositifs spécifiques d'éducation artistique et culturelle manquent de cohérence et ne touchent que 10 à 20 % des jeunes. Les autres lieux de vie sont marqués par des initiatives intéressantes mais inégalement réparties sur les territoires.

Cette difficulté à toucher tous les publics tout au long de la vie est aggravée par une complémentarité insuffisante entre les différents acteurs de l'éducation artistique et culturelle, malgré leurs investissements. Les associations jouent un rôle essentiel en proposant des activités intergénérationnelles et d'animation des territoires. Elles soutiennent ainsi les pratiques amateurs qui sont une des clés de la dynamisation du développement culturel. Elles souffrent cependant de financements aléatoires.

> «Les institutions culturelles peinent à renouveler leur public et à s'ouvrir à une plus grande mixité sociale.»

De leur côté, les artistes sont contraints par des règles qui ne permettent pas la reconnaissance de leurs interventions auprès de publics scolaires. Les institutions culturelles peinent à renouveler leur public et à s'ouvrir à une plus grande mixité sociale.

Enfin, le manque de formation initiale et continue de l'ensemble des intervenants constitue un obstacle à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Claire Gibault,
chef d'orchestre est directrice générale et artistique du Paris Mozart Orchestra.
Vice-présidente de la section éducation, culture et communication au CESE, elle représente le groupe des personnalités qualifiées.

Contact :
claire.gibault@orange.fr
06 88 88 10 62

Contact : ecc@lecese.fr - 01 44 43 62 57

Le CESE préconise de réduire les inégalités pour un accès de tous, sur tous les territoires à l'éducation artistique et culturelle et de :

METTRE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) AU CŒUR DU SYSTÈME ÉDUCATIF

- ✓ A l'école :
  - Associer les parents à la mise en place du parcours d'EAC ;
  - Encourager les activités d'EAC à la maternelle pour favoriser l'éveil des facultés cognitives, sensorielles et la socialisation des enfants ;
  - Créer des lieux dévolus à ces activités au sein de chaque nouveau collège et lycée, mutualiser ceux présents au sein des communes ;
  - Encourager la présence des artistes à l'école en leur permettant d'intervenir plus souvent chaque année;
  - Généraliser l'offre d'EAC dans tous les lycées ;
- ✓ Dans les centres de formation pour apprentis :
  - Développer des ateliers artistiques dans le cadre de conventions avec les rectorats et les DRAC et les structures culturelles ;
- ✓ Dans l'enseignement supérieur :
  - Encourager l'action des associations culturelles étudiantes au sein des établissements en proposant une programmation culturelle et la participation à des ateliers de pratique artistique .

OUVRIR L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL À DE NOUVEAUX PUBLICS

- Décloisonner les genres artistiques et ouvrir les enseignements à la diversité ;

DÉVELOPPER L'EAC DANS LES AUTRES LIEUX DE VIE

- ✓ Dans le monde du travail :
  - Soutenir et développer les actions des comités interentreprises et encourager le dialogue social territorial ;
  - Développer les résidences d'artiste en entreprise ;
- ✓ A l'hôpital :
  - Généraliser le volet culturel des projets d'établissements hospitaliers, les interventions d'artistes et les initiatives en matière d'art thérapie ;
- ✓ Dans les prisons :
  - Généraliser puis rendre obligatoire les activités culturelles dans toutes les maisons centrales et maisons d'arrêt ;
- ✓ L'accueil des personnes âgées, autonomes ou dépendantes
  - Développer l'offre d'EAC dans tous les établissements, foyers, centres sociaux et maisons de quartiers en l'adaptant à la spécificité de ces structures et en nouant des partenariats avec les institutions culturelles ;

DÉVELOPPER LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS DE L'EAC

- ✓ Un pilotage national structuré :
  - Mener une politique nationale de péréquation en aidant prioritairement les territoires les plus fragiles;
  - Permettre la rencontre des publics les plus éloignés avec les institutions et les artistes ;
- ✓ Un dialogue territorial institué :
  - Instaurer une instance de coordination des politiques d'EAC aux niveaux régional et intercommunal ;
- ✓ La coordination entre les institutions culturelles et tous les acteurs de l'EAC :
  - Instaurer un référent culturel chargé de faire le lien entre l'école et les structures culturelles pour organiser les temps scolaires et périscolaires ;
- ✓ L'EAC en Europe :
  - Promouvoir une politique de mobilité des étudiants des filières artistiques, donner une place à l'EAC dans tous les programmes de mobilité européen ;
  - Favoriser les échanges entre les amateurs dans le cadre des jumelages ;
  - Dynamiser l'éducation populaire comme outil de transformation des territoires et de la société
- ✓ La valorisation des pratiques amateurs collectives :
  - Développer des projets artistiques communs entre amateurs et professionnels ;
- ✓ Définir un cadre de financement et de coopération :
- ✓ Promouvoir les mouvements d'éducation populaire comme animateurs des projets de territoires, inclure leurs actions dans les schémas départementaux d'enseignement artistique ;

FORMER LES INTERVENANTS : ENSEIGNANTS, ARTISTES, AMATEURS

- ✓ Mettre en place un module d'EAC, au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;
- ✓ Donner aux institutions culturelles la mission de développer des formations interprofessionnelles en direction de tous les intervenants de l'EAC.